

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2014/04/03/2014018136/justel>

Dossier numéro : 2014-04-03/07

Titre

3 AVRIL 2014. - Arrêté ministériel désignant les analyses pour lesquelles les laboratoires nationaux de référence sont chargés de contrôler la qualité des réactifs de diagnostic et fixant la procédure de ce contrôle

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 23-12-2020 inclus.

Source : AGENCE FEDERALE POUR LA SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE

Publication : Moniteur belge du 22-04-2014 page : 34365

Entrée en vigueur : 02-05-2014

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AM 2020-12-09/13, art. 14, 002; En vigueur : 02-01-2021>